

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de l'UNAF
23 février 2019
Paris

Table des matières

Mot de bienvenue, syndicats excusés et nouveaux responsables.....	1
Rapport moral du président.....	2
Présentation des comptes 2018 et vote du rapport financier.....	2
Election du CA.....	3
Interprofession INTERAPI.....	4
Etiquetage de l'origine du miel.....	8
Fiscalité et exonération des 50 premières ruches.....	8
Locaux.....	8
Les axes prioritaires de travail de 2019.....	9
Les dossiers juridiques, par notre Avocat Maître Fau et son associé Jean-François Funk .	9
Le frelon asiatique.....	10
Les statuts sociaux en apiculture.....	13
Echange sur les actions de l'UNAF et questions diverses :.....	14

Mot de bienvenue, syndicats excusés et nouveaux responsables

Par Gilles Lanio

Syndicats excusés :

- Abeille Aunisienne
- Fédération apicole de la Charente-Maritime
- Abeille Corrézienne
- Syndicat apicole de la Haute-Corse
- Syndicat des apiculteurs de la Corse du Sud
- Syndicat départemental apicole de Seine-et-Marne
- Abeille Tarn-et-Garonnaise
- Abeille de la Drôme et de l'Ardèche

Présentation des nouveaux responsables syndicaux (liste non exhaustive) :

- Jérémie MONBRIAL, nouveau président de l'Abeille Corrézienne
- Michel PECHINOT, nouveau président du Syndicat Apicole de Côte-d'Or
- Nathalie COULON, nouvelle présidente du Syndicat Apicole de la Gironde
- Xavier DISCHERT, nouveau président de l'Abeille provençale
- Mathieu SIRVINS, nouveau président du Syndicat des apiculteurs du Puy-de-Dôme



- Simon GOUTIER, nouveau président du Syndicat des apiculteurs du Limousin
- René AMINOT, nouveau président de l'Abeille du Poitou

Excuse des membres du CA absents :

- Antoine CARON
- Yves DELAUNAY
- Henri CLEMENT

Rapport moral du président

Voir le rapport à cette adresse :

<https://drive.google.com/file/d/1rFL3VhTI2Bu17sdHiC5l-wwmeAeprJmK/view?usp=sharing>

Appel aux bonnes volontés pour rejoindre le travail de l'UNAF et notamment ses commissions thématiques.

VOTE DU RAPPORT MORAL : Rapport approuvé à l'unanimité des présents et des voix représentées

Présentation des comptes 2018 et vote du rapport financier

Présentation des comptes par Jean-Marc Romilly, commissaire aux comptes :

Conclusions pour 2018 :

- Augmentation soutenue des abonnements, maintien du nombre des adhésions, progression des dons sont le signe de la reconnaissance de l'action syndicale de l'UNAF.
- Résultat net excédentaire mais trésorerie en forte régression suite au choix de l'autofinancement du siège de l'UNAF.

Perspectives 2019 :

1. Rechercher des nouvelles sources de financement :

- Poursuivre le recrutement de nouveaux adhérents ;
- Augmenter le nombre d'abonnés et les recettes de la revue ;
- Rechercher de nouveaux partenariats «ASE» et des candidats au Label «APICité»

2. Développer de nouveaux projets dont le concours du miel et l'accompagnement de Bee Friendly.

Christian Pons, trésorier de l'UNAF :

- encourage le versement de dons de la part de nos syndicats.
- explique qu'il est nécessaire pour lui de faire un emprunt pour renforcer la trésorerie.

Questions :

- André BERLIOZ, Haute-Savoie :

L'année dernière, l'UNAF disposait en trésorerie l'équivalent de 5 mois de fonctionnement. Combien de mois aujourd'hui ?

Réponse JM Romilly : si on regarde la totalité des fonds propre/dépenses courantes, environ 1 an. Mais sur la trésorerie liquide, elle est faible cette année, environ 1 mois.

- Michel KERNEIS, Bas-Rhin :

Pourquoi l'UNAF a-t-elle des créances à l'extérieur ?

Réponse JM Romilly : ce sont des collectivités territoriales. Les conventions sont signées et ces sommes vont être payées, environ 124 000€

Gilles Lanio rappelle que le CA de l'UNAF fonctionne de manière totalement bénévole.

- Pierre CABE, Landes :

Prix de vente et d'achat des nouveaux locaux ?

Réponse : vente >> 950k€ // Achat >> Achat = 950k€+237k€

- Josiane ViñUESA, Charentes :

On note le besoin de trésorerie. Vu les taux d'intérêt très bas, un emprunt est indiqué et incontournable, car il faut un fonds de roulement important pour l'UNAF.

Lecture par Jean-Marc Romilly du rapport du Commissaire aux comptes et certification/engagement de responsabilité

VOTE DU RAPPORT FINANCIER : Adopté à l'unanimité des présents et des voix représentées

APPROBATION DES COMPTES PAR L'AG : après lecture des rapports du commissaire aux comptes, les comptes sont approuvés à l'unanimité des présents et des voix représentées.

Election du CA

4 administrateurs sortant et se représentant à nouveau :

- Dominique CENA
- Yves DELAUNAY
- Gilles LANIO
- Loïc LERAY

1 administrateur partant :

- Gabriel PAGES

Candidature reçue pour la fonction d'administrateur :

- Antoine CARON, Apiculteur dans l'Hérault, Membre de l'Abeille Héraultaise, Conseiller scientifique de l'UNAF depuis 2014

Résultats de l'élection du CA :

202 voix au total

159 voix représentées aujourd'hui

2 votants nuls >> Donc 153 voix exprimées

- Antoine CARON : 153 oui
- Dominique CENA : 153 oui
- Yves DELAUNAY : 149 oui et 4 non

- Gilles LANIO : 152 oui et 1 non
- Loïc LERAY : 151 oui, 1 non et 1 abstention

Antoine Caron, Dominique Cena, Yves Delaunay, Gilles Lanio et Loïc Leray sont donc élus au CA de l'UNAF.

Le CA présente son souhait de coopter Thierry COCANDEAU : api pro en Mayenne installé depuis 2012. Cofondateur Abeille Mayennaise. Veut apporter son aide à l'UNAF et un œil nouveau sur la formation. Veut œuvrer sur la qualité et les supports pour les jeunes en formation.

Interprofession INTERAPI

Rappel de la gouvernance :

- 2 collèges (production / commercialisation)
- Assemblée Générale (représentants des 2 collèges)
- Conseil d'administration (représentants des 2 collèges)
- 1 comité exécutif
- Des commissions de travail : CV/CVO ; Résolution des problèmes de production ; Qualité / Traçabilité / Economie de la filière ; AFNOR ; Communication.

- ***Droit de vote à l'AG d'Interapi :***

Production (16 délégués, 1 voix / délégué)	Commercialisation (8 délégués, 2 voix par délégué)
---	---

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • UNAF : 2 délégués • Confédération Paysanne : 2 délégués • FFAP : 2 délégués • Coordination Rurale : 2 délégués • FEDAPI : 1 délégué • ADA France : 1 délégué • FNSEA : 2 délégués • SNA : 2 délégués • SPMF : 2 délégués • (GPGR : voix consultative) | <ul style="list-style-type: none"> • Fédération des Entreprises du Commerce et de la Distribution : 3 délégués • Syndicat Français des Miels : 4 délégués • SNFGMA : 1 délégué |
|---|---|

- ***Conseil d'Administration (désigné pour 3 ans)***

Production

Commercialisation

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Pour chaque organisation membre : un administrateur titulaire + un suppléant • Membres associés avec voix consultative : 1 titulaire + 1 suppléant | <ul style="list-style-type: none"> • 1 administrateur FCD (6 voix) • 2 administrateurs SFM (4 voix chacun) • 1 administrateur SNFGMA (2 voix) |
|---|--|

- **Comité exécutif (désigné pour 3 ans)**
 - Président : Eric LELONG (FNSEA)
 - Vice-Président : Vincent MICHAUD (SFM)
 - Trésorier : Marc DURET (FCD)
 - Secrétaire : Franck ALETRU (SNA)
 - Membres : Joël SCHIRO (SPMF), Bertrand FRESLON (SNFGMA)

Interapi : Etat des lieux

- **Depuis sa création :**
 - 1 AG constitutive (janvier 2018) et 1 AG ordinaire (avril 2018)
 - 11 réunions du Conseil d'Administration
 - Réunions ponctuelles des commissions
 - Demande de reconnaissance officielle reçue par le Ministère le 17 octobre 2018
- **A venir :**
 - **Reconnaissance officielle attendue au premier semestre**
 - Prochaine Assemblée Générale : 29 mars 2019
 - Budget du premier exercice (mars 2018 - juillet 2019) voté en CA, soumis au vote de la prochaine AG.
 - Trésorerie assurée grâce aux contributions volontaires jusqu'en décembre 2019
 - Embauche d'un salarié en cours (objectif début mars)

Interapi : travaux en cours

- Modalités de la CVO en cours de finalisation
- Rédaction d'un constat de filière et d'un plan de filière pour le ministère (d'ici mars 2019)
- Enquête aux apiculteurs sur les attentes vis-à-vis d'Interapi (depuis le 13/02)
- Positionnements officiels :
 - Mortalités hivernales (échanges Minagri)
 - ITSAP (financement)
 - Appui au financement des ADA via le Programme Apicole Européen
- A venir : prise en main du dossier Normalisation des produits de la ruche avec l'AFNOR, financé par France AgriMer.

Interapi CV/CVO

- Tous les membres paient une cotisation annuelle
- Accord cette année pour une contribution volontaire transitoire avancée par les membres (remboursable sur la future CVO)

- Principe d'une Contribution Volontaire Obligatoire inscrit dans le calendrier. Bases de réflexion : équité (sur les parts de marché), choix des collèges sur le mode de prélèvement.
- Pour le collège production :
 - orientation d'un prélèvement avec une part fixe (par tranche de nombre de ruches) et une part variable (sur le chiffre d'affaire)
 - Discussions sur la répercussion finale sur le prix de vente
 - Prélèvement sur les cotisations MSA sérieusement envisagée (et possible légalement), avec l'accès au fichier Télérucher
- Pour le collège commercialisation : discussions encore en cours, nombreux débats (importations, vrac, magasins spécialisés, vente en ligne, restauration...)

Interapi positionnement de l'UNAF

- Faire en sorte que la CVO soit la plus équitable et soutenable possible pour tous les apiculteurs
- S'assurer d'une gouvernance équitable et de l'absence de conflits d'intérêts, notamment vis-à-vis de l'ITSAP
- Eviter qu'Interapi ne finance le fonctionnement de l'ITSAP (projets de recherche)
- Être vigilant sur les orientations portées par l'Interprofession, en particulier sur les pesticides, l'environnement de l'abeille
- Être vigilant sur la résolution des problèmes de production et de commercialisation des apiculteurs
- AFNOR : s'assurer que l'évolution des normes soit soutenable pour les apiculteurs
- FMSE : suivi du positionnement d'Interapi sur ce dossier

Retour sur le séminaire des apiculteurs pro du 22 février :

Ce séminaire a été très enrichissant pour connaître le positionnement des professionnels de l'UNAF (du moins de ceux qui étaient présents) vis-à-vis d'Interapi.

Olivier WAELTELE, Val-d'Oise (pro) : les pros ne veulent pas d'Interapi telle qu'elle est aujourd'hui. Si c'est pour financer l'ITSAP ce n'est pas la peine. Si interapi est créée malgré tout, l'UNAF doit y participer. Ça va être plus difficile de mobiliser le public sur ce sujet donc il faut utiliser le levier juridique.

Yohann PAVIA, Pyrénées-Atlantiques (pro) : fermement opposé à l'Interapi. Les apiculteurs et l'abeille n'y sont pas représentés. L'ITSAP n'a pas rendu de services à l'apiculture. Dans l'Interapi des décisions concernent les non professionnels. Dire non à Interapi, c'est lutter pour la protection de l'abeille. Amateur et pro doivent être côte à côte.

Thierry COCANDEAU, Mayenne (pro) : aurait-on les moyens de faire venir un huissier qui soit présent au réunion d'interapi pour constater les irrégularités ?

Christian PONS : il faut être sur le qui-vive en permanence lors des réunions car déroulement irrégulier souvent.



Jean-Marie SIRVINS : on parle d'une mise en place de la CVO pour les apiculteurs avant la fin 2019. FNSEA et Ministère se mettent d'accord.

Alain ROUCHON, Rhône : l'UNAF ne peut-elle pas espérer un jour présider INTERAPI ? la situation actuelle est inacceptable.

Michel KERNEIS, Bas-Rhin : représente le 1^{er} syndicat en nombre de voix à l'UNAF. Alsace : principalement des petits producteurs. A l'impression qu'on essaye de séparer pro et amateur. 3500 apiculteurs en Alsace. Ils ont manifesté en juin 2018. Le statut fiscal des moins de 50 ruches est une aberration. Pour info en Allemagne les producteurs de moins de 40 ruches ne sont pas imposés. Porte au nom de son syndicat un message : souhaite que tous les apiculteurs soient défiscalisés sur les 50 premières ruches, pro et non pro. Cela permet de rassembler toutes les catégories. Pour lui, les non-pro ne se sentent pas assez représentés par l'UNAF. Pourquoi les petits producteurs ne sont pas concernés par Interapi ? Ils ne veulent pas être mis à part.

Christian PONS : D'accord avec cette revendication de défiscalisation des 50 premières ruches.

Gilles LANIO : la moitié du CA de l'UNAF n'est pas composée d'apiculteurs pros.

Michel MESNIER, Doubs : Je trouve que les petits apiculteurs sont oubliés : les moins de 50 ruches n'ont pas eu de subventions pour les pertes hivernales. Remercie l'UNAF pour ses combats. L'UNAF doit plus mettre en avant la contribution de tous les apiculteurs à la pollinisation. Est-il possible d'obtenir des aides de la part du ministère ?

Gilles LANIO : on ne manque pas de répéter l'importance des apis non pro. Ils contribuent à la pollinisation qui est vitale.

Alain BARON, Yonne : met en parallèle cette marche forcée d'Interapi avec les GDS.

Johann PAVIA, Pyrénées-Atlantiques : lors du séminaire des apiculteurs pros, tout le monde s'est prononcé contre l'interapi. L'AG peut-elle se positionner pour ou contre l'interapi dans son état actuel ?

Gilles LANIO pose la question à l'Assemblée : doit-on rester dans l'interprofession pour essayer de faire bouger les lignes ou faire la chaise vide ?

Réponse : Il faut y rester mais refuser l'état actuel de l'interpro.

Bientôt vote du budget : possibilité de faire barrage. Avec la conf, la fap et la coord rurale on peut bloquer la machine. Si ces org ne nous rejoignent pas nous ne pourrions rien faire.

Nous allons essayer de les convaincre tous pour bloquer l'interprofession. Si vous êtes en relation avec des membres de ces org essayer de les sensibiliser et de les convaincre.

Etiquetage de l'origine du miel

Rappel des actions de l'UNAF avant 2018

Courrier au ministre de l'Economie

Communiqué de presse conjoint avec UFC-Que Choisir

79 questions parlementaires au gouvernement sur proposition de l'UNAF

En 2018 :

Un amendement est déposé lors du lancement du Comité de soutien des élus à l'Abeille dans la Loi Agriculture et Alimentation

En parallèle, travail avec les médias

L'amendement est adopté en première lecture et il survit à toute la navette parlementaire.

Mais fin octobre, il est censuré par le conseil constitutionnel pour des raisons de procédure (cavalier législatif).

Quelles perspectives ?

Le travail d'acceptation de la mesure est fait : la nécessité de cet étiquetage est unanimement reconnue par nos élus et les consommateurs.

En 2019, nous travaillerons avec les parlementaires et les ministères pour ABOUTIR réellement.

Rappel de nos actions pour répondre aux difficultés de commercialisation des miels :

1/ Notre travail sur la **transparence de l'origine du miel**

2/ La reconduction de la **gratuité des petites annonces** de vente des produits de la ruche dans notre revue aux apiculteurs abonnés

3/ **Le concours des miels** : valorisation de la diversité et de la qualité des miels de France

4/ Le **séminaire des apiculteurs pros** organisé le 22/02 avec un focus sur le marché du miel

Fiscalité et exonération des 50 premières ruches

Il est acté que l'UNAF devra travailler à la mise en place d'une exonération de fiscalité pour les 50 premières ruches (travail en lien avec le Comité de soutien des élus et Bercy).

Locaux

Loïc LERAY présente les photos des nouveaux locaux. Il salue le travail des administrateurs et des salariés pour faire aboutir ce changement de siège.

Hommage à Justine de Schepper qui a mené un travail remarquable sur ce dossier.

Question :

Jacques GORRE, Val-de-Marne : est-il possible de louer la salle de réunion ?

Réponse : On peut même la prêter aux organisations qui nous sont proches.

Les axes prioritaires de travail de 2019

Gilles LANIO présente les axes que le CA de l'UNAF considère comme des priorités en 2019.

L'étiquetage du miel : aboutir à une inscription réelle dans la réglementation

Le frelon asiatique : œuvrer et donner les clefs pour une lutte efficace

La formation professionnelle et non professionnelle :

- dresser un état des lieux et étudier l'opportunité d'un axe de formation pro à l'UNAF
- ruchers école : vigilance sur les requis administratifs concernant les formateurs

Les conservatoires de l'abeille noire : garantir à chaque apiculteur le droit de travailler avec les sous-espèces et écotypes d'abeilles souhaitées

Les dossiers juridiques, par notre Avocat Maitre Fau et son associé Jean-François Funk

1/ Procédure devant le Tribunal de l'UE sur l'interdiction européenne des néonicotinoïdes

Maitre Funk, associé de Maitre Fau : procédure gagnée au côté de la Commission en défense de l'interdiction de 3 néonicotinoïdes.

Récupération des frais de procédures en cours : 60 000€ de récupération des frais.

- Mise en demeure des deux sociétés de payer
- Si besoin, l'UNAF saisira le Tribunal de l'UE

Appel devant la Cour de Justice de l'UE de Bayer, l'UNAF a demandé le rejet de l'appel.

2/ Procédure devant le Conseil d'Etat sur l'interdiction française des néonicotinoïdes

Bernard Fau : Plusieurs organisations ont demandé au Conseil d'Etat (CE) l'annulation du décret énumérant les néonicotinoïdes interdits par la loi biodiversité >> UIPP, AGPB (blé), Betteraviers, AGPM (Maïs).

L'UNAF a appris qu'un contentieux était engagé contre le décret lors d'un RDV au ministère de l'Environnement.

L'UNAF s'est constituée et a fait les premiers actes de procédures mais n'est toujours pas intervenue en défense. Objet : gagner du temps pour repousser la décision du CE pour l'année 2019. C'est un signe favorable que le CE ne soit pas précipité sur le sujet...

Le SNA a aussi produit deux mémoires d'intervention. Un dans chaque numéro.

Un point rassurant : les 4 requérants n'ont pas fait de saisine en référé. Seul l'UIPP.

Production des mémoires en défense dans les 4 procédures.

3/ Deux dossiers au Tribunal Administratif (TA) de Nice contre le Transform et le Closer (sulfoxaflor)

Dossiers à l'instruction. Suspension par le TA de l'AMM Transform et Closer. Question de l'annulation au fond des AMM en cours.

4/ Un dossier devant la Cour Administrative d'Appel (CAA) de Lyon contre le Cheyenne

5/ Affaire Michaud :

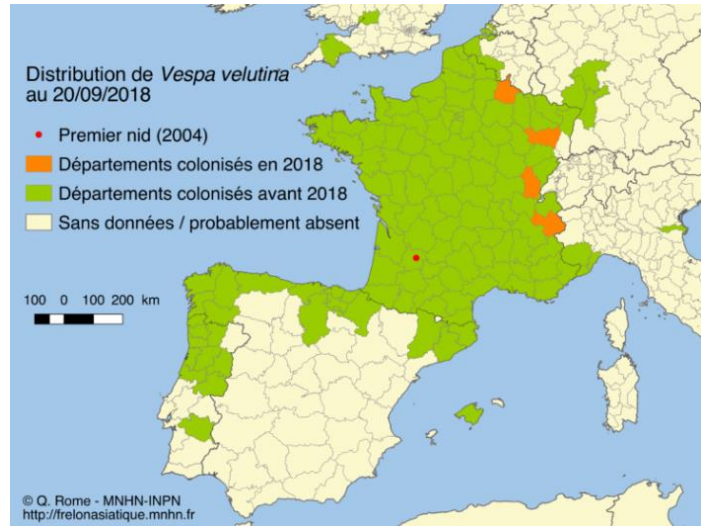
La société Michaud a saisi le Tribunal correctionnel de Paris en diffamation et dénigrement à l'encontre de Gilles Lanio et de l'UNAF. 1^{er} Jugement d'irrecevabilité. Michaud a fait appel du jugement devant la Cour d'appel de Paris.

** DEJEUNER **

Le frelon asiatique

Anne FURET : Sujet plébiscité par nos syndicats pour être creusé en AG lors du sondage réalisé avant Noël. Face à l'impasse de la lutte dans laquelle se situe la France, l'UNAF a décidé de regarder ce qui se fait chez nos voisins. Analyse présentée non exhaustive.

Aujourd'hui, 7 Etats Colonisés + présence rapportée au NL + suisse (FR, ES, PT, IT, GE, BG, UK, NL, SZ).



En Espagne :

- Première détection du VV au Pays basque espagnol en 2010
- Surtout dans les provinces côtières
- Pression importante subie par les apiculteurs espagnols, très actifs sur la question.
- Quelle lutte ? Tableau résumant la lutte en Espagne en fonction des autonomies.

	TEXTE OFFICIEL	DESTRUCTION DES NIDS	PIEGEAGE DE PRINTEMPS DES FONDATRICES	PROTECTION DU RUCHER EN SAISON	INDEMNISATION DES DOMMAGES
NIVEAU NATIONAL	Une stratégie nationale (2014)	RECOMMANDE Pas prise en charge	PAS OFFICIELLEMENT RECOMMANDE	PIEGEAGE DANS LES RUCHERS	
AUTONOMIES	PAYS BASQUE (détection en 2010) Manuel pour la gestion de VV (2016)	RECOMMANDE Prise en charge ?	RECOMMANDE Plusieurs conditions : - une autorisation délivrée par un organisme local environnemental ; - dans les ruchers ; - par les apiculteurs. De début mars à fin avril. Sceptique sur la compétition entre reines.	Piégeage au rucher des ouvrières sur les mois de forte prédation (de août à nov.)	Elle est reconnue comme nécessaire. A creuser.
	GALICE (détection en 2012) Un protocole de vigilance et de contrôle (2016)	RECOMMANDE Quelle prise en charge ?	RECOMMANDE - haute efficacité dans les ruchers (1 piège pour 10 colonies) - dans les zones où un nid a été détecté (rayon de 500 m des nids de l'année précédente) - distribution de pièges et de liquides appâts aux apiculteurs	Piégeage des ouvrières sur les mois de forte prédation (de août à nov.)	Demandée par les apiculteurs galiciens en octobre 2018
	CATALOGNE (détection en 2012) Un protocole d'action (2018)	RECOMMANDE Pas pris en charge sauf si danger pour les personnes Les apiculteurs du réseau Anti VV ont été équipés de tenues, perches et insecticides.	RECOMMANDE exclusivement : - à proximité des ruchers attaqués - et des nids détectés l'année précédente (rayon 1 km)		

Au Portugal :

- Première détection du VV en 2011 au nord du Portugal
- Pression importante subie par les apiculteurs portugais
- Très mobilisés sur la question.

	TEXTE OFFICIEL	DESTRUCTION DES NIDS	PIEGEAGE DE PRINTEMPS DES FONDATRICES	PROTECTION DU RUCHER EN SAISON	INDEMNISATION DES DOMMAGES
PORTUGAL	Un plan d'action de 2018	RECOMMANDE Prise en charge par les Mairies En février 2018, le ministère de l'Agriculture a débloqué 1 million d'€ pour la destruction des nids (10 000 nids).	RECONNU COMME UN MOYEN EFFICACE MAIS PAS FERMEMENT RECOMMANDE (Manuel de bonnes pratiques de lutte attendu)	RECOMMANDEE	

En Italie :

- Apparu en 2012
- Installé seulement dans la Ligurie occidentale (zone rosée) où il a un impact très fort sur l'apiculture
- Ailleurs, peu d'impact
- Présent depuis 2018 dans la région de la Spezia

	DANS QUEL CADRE ?	PIEGEAGE DE PRINTEMPS DES FONDATRICES	DESTRUCTION DES NIDS
ITALIE	Deux programmes scientifiques visant à STOPPER le VV : - STOP VESPA VELUTINA (CREA) - PROJET LIFE STOP VESPA	OUI AVEC DEUX OBJECTIFS : - surveillance dans les zones de vigilance - contrôle dans les zones infestées	SYSTEMATIQUE PRISE EN CHARGE Coordonnée par les équipes scientifiques DEUX PROJETS SCIENTIFIQUES : - LE RADAR HARMONIQUE (défaut d'efficacité) - LA METHODE Z (appât empoisonné, pas encore autorisée, plutôt souhaitée par le monde apicole, même si elle interroge sur les effets environnementaux)

En Italie, inquiétudes sur *Vespa orientalis* :

- *Vespa orientalis* est présent depuis longtemps en Sicile. Il y cause des dommages sur les ruches.
- Il remonte peu à peu l'Italie et inquiète de plus en plus les apiculteurs.
- Présent originellement dans le sud-est de l'Europe (Sicile, Grèce, Malte, Albanie, etc.) et Afrique du Nord.

En France :

Cadre réglementaire français :

- Espèces exotiques envahissantes (Ministère Envir.) :
 - Le préfet « peut » procéder à leur destruction (L.411-8 C. Environnement + décret n° 2017-595)
 - Pas de prise en charge financière de l'Etat pour la destruction >> le Ministère renvoie la balle aux collectivités locales + crédits UE.
- Danger sanitaire catégorie 2 (Ministère Agri.):
 - Conséquence : la lutte est de la responsabilité des apiculteurs avec aide possible de l'Etat
 - Note de service du 10 mai 2013

L'Etat démissionnaire :

	DESTRUCTION DES NIDS	PIEGEAGE DE PRINTEMPS DES FONDATRICES	PROTECTION DU RUCHER EN SAISON	INDEMNISATION DES DOMMAGES
FRANCE	AU BON VOULOIR DES PROPRIETAIRES OU DES COLLECTIVITES	FORTEMENT DECONSEILLE DANS LES RECOMMANDATIONS OFFICIELLES	OUI SI LE FRELON EST PRESENT	

Pour la France, aucune mesure de lutte n'est à recommander, car selon elle, les mesures de lutte ne sont pas efficaces.

La France choisit de s'en tenir au financement de deux programmes de recherche : sur un appât empoisonné + sur l'efficacité et la sélectivité du piégeage de printemps.

Rappel des recommandations de l'UNAF Gilles Lanio :

Combinaison des 3 moyens de lutte :

- Piégeage de printemps des fondatrices (dans des lieux et conditions météo précises, avec entretien des pièges)
- Destruction des nids, le plus précocement possible
- La protection au rucher d'août à novembre (muselière, glue, piégeage, etc.)

Voir notre hors-série de mars 2017

Sur le piégeage de printemps Richard Legrand :

Nos recommandations :

- Pratiqué au-dessus de 15°
- Dans des lieux précis (nids de l'année précédente, ruchers, stockage des hausses, à placer au soleil)
- A visiter tous les 8 jours minimum
- Il faudrait un référent piégeage dans chaque département

Nos demandes à l'Etat :

- La reconnaissance du piégeage de printemps comme méthode de lutte efficace, comme en Italie et dans les autonomies espagnoles
- La participation des autorités publiques à la destruction des nids
- L'indemnisation des apiculteurs du fait des dommages causés par le frelon

Nos axes de travail en 2019 :

- **Actualiser** notre Hors-Série avec les dernières informations et le renforcement de nos propositions et positionnements
- **Coordonner** notre action avec d'autres acteurs sensibles à cette problématique
- **Informé et ASSOCIER les élus** nationaux et locaux sur ce combat

QUESTIONS :

Jean LACUBE, Seine-et-Marne : quelles sont les divergences entre le Museum et les apiculteurs ?

Richard Legrand : le piégeage de printemps et ces divergences sont selon lui plus le résultat de concurrence entre chercheur qu'une réalité scientifique.

Gilles Lanio : sur la compétition entre les reines, elle n'est pas prouvée. On ne l'observe pas sur le terrain.

Richard Legrand : pensez à bien stimuler vos ruches confrontées au frelon en fin de saison pour les soutenir avant l'hiver.

Michel COLLEU, FDGDON Morbihan, Elaboration et suivi d'une stratégie de lutte contre le frelon dans le Morbihan.

Voir sa présentation à cette adresse :

<https://drive.google.com/file/d/1PmPMJzs7XFI3p1PAEnkDXII7YWK5RoE9/view?usp=sharing>

Les statuts sociaux en apiculture

Par Gilbert Morizur

Voir sa présentation à cette adresse :

<https://drive.google.com/file/d/1ANBCDfm3msDeryZ-7EsU9sXVxqYB-08X/view?usp=sharing>

Questions :

- Daniel BOUBEL, Pyrénées-Orientales :

La MSA lui indique qu'il n'est pas possible de vendre du miel en deça de 200 ruches. Décret 2017-916.

Amateur : même pb car ils se posent la question de savoir s'ils peuvent vendre leur miel.

Pour les cotisants solidaires, ils se demandent s'ils peuvent vendre leur miel sur les marchés.

Réponse : très surpris par cette affirmation de la MSA.

- Le problème du piratage du fichier Télérucher la DGAL et de la réception de messages « Va crever » en provenance de la DGAI par de nombreux apiculteurs ?

La question a été posée à la DGAI mais nous n'avons pas obtenu de réponse.

- Philippe TREILLE, Ain : Il y a des MSA intelligentes. Nous avons interpellé les présidents de la MSA Ain/Rhône. Et nous avons eu de bonnes réponses de la MSA. Il est important de s'adresser au président de la MSA.
- Laure GOUDOUNEIX, Allier : La MSA nous a prévenu que les contrôles se multiplieraient. Il faut être carré avec la réglementation.

Echange sur les actions de l'UNAF et questions diverses :

- JC COT, Bouches-du-Rhône : difficultés à installer les ruches dans les parcs naturels régionaux, des terrains très propres sur les pesticides. Comment l'UNAF pourrait intervenir ?

Réponse UNAF : nous sommes conscients du problème, vous n'êtes pas le seul. Nous allons y travailler.

- Michel MESNIER, Doubs : en 2018, les 1ere assise de la biodiversité et les pollinisateurs. Les abeilles seraient plutôt gênantes pour les autres pollinisateurs. Besançon souhaite limiter le nombre de ruches dans la ville : les ruchers installés ne doivent pas excéder 6 ruches. Demande si d'autres syndicats rencontrent la même difficulté.
- Alain ROUCHON, Rhône : même problème à Lyon au parc de la Tête d'Or, sur la compétition « pollinisateurs sauvages et domestiques ». Lyon refuse désormais les installations de ruches sur le domaine public.
- Gilles LANIO rappelle qu'il existe une énorme densité d'abeilles à Ouessant mais également bcp de pollinisateurs sauvages >> pas de pb de concurrence sur cette ile. Etude moins favorable sur l'île de Mollène.
- Philippe TREILLE, Ain : phénomène général. Les chercheurs de l'INRA ont des subventions sur cette question de compétition. Nous avons décidé avec la Chambre d'Agriculture régionale de contrer cet argumentaire. PB important avec les pros.
- Alain BARON, Yonne : félicite l'UNAF d'avoir agi le 7 juin en appelant à se rassembler devant les préfetures. Il suggère de faire la même chose pour le frelon asiatique.
- Alain ROUCHON, Rhône : les communes se fédèrent autour de Lyon pour la lutte contre le frelon et la destruction des nids.

Gilles LANIO, Président



Dominique CENA, Secrétaire général adjoint

